



**FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE**  
**Groupe Régional Sud-Ouest**

**Mme la présidente de la commission d'enquête**

**Parc éolien des Mignaudières 2, communes de Brion et Saint-Secondin (86)**

Objet : Contribution de France Energie Eolienne  
Enquête Publique sur la demande d'autorisation environnementale

Chasseneuil-du-Poitou le 23 février 2023

Madame la commissaire enquêtrice,

France Énergie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, économiques et industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. L'éolien est aujourd'hui incontournable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté électrique de la France. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

En outre, l'éolien est aujourd'hui déjà compétitif d'un point de vue tarifaire : les projets lauréats du dernier appel d'offres national d'avril 2022, présentent ainsi un prix moyen pondéré de 67,3 €/MWh, faisant de l'éolien l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique et avec le solaire.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui plus de 25 500 emplois. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Nouvelle Aquitaine, la filière éolienne représente plus de 1200 emplois.

Nous travaillons à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

**Nous souhaitons ainsi apporter notre soutien, dans le cadre de l'enquête publique, au projet éolien des Mignaudières 2, situé sur les communes de Brion et Saint-Secondin de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou.**

En effet, nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

En premier lieu, ce projet permettra de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 21 avril 2020. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en réduisant les émissions de CO2 de 40% entre 1990 et 2030 ;
- Amener la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ;
- 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 30 juin 2022 était de 20 038 MW installés ;
- Atteindre entre 33 200 et 34 700 MW d'éoliennes terrestres raccordées à l'horizon 2028.

En second lieu, si la région Nouvelle-Aquitaine contribue à l'atteinte de ces objectifs avec une puissance installée de 1 312 MW au 31 décembre 2021, le SRADDET fixe comme premier objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050. De plus, ce document cadre prévoit une puissance d'énergie éolienne de 5 016 MW pour 2030 et 8 472 MW en 2050. L'énergie éolienne devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente de la commission d'enquête, mes sincères salutations.

Baptiste Wambre  
Directeur régional adjoint  
Groupement Régional Nouvelle-Aquitaine



Sources d'informations :

- Site internet de France Energie Eolienne : <https://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2021, Capgemini Invent pour FEE : [https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol\\_2021\\_web\\_light.pdf](https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol_2021_web_light.pdf)
- Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2021 : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>